

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS1084

présenté par

M. Grelier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Sermier, Mme Bonnivard et M. Hetzel

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.